



Le numérique au service des Girondins

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 14 FÉVRIER 2012 à 18:30

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Présidente), Mr Alain RENARD (Vice-Président), Mr Jean-Louis GLEYZE (Titulaire), Mr Serge LAMAISON (Titulaire), Mme Isabelle SALIS (Suppléante), Mr Jean-Louis VEUILLE (Suppléant), Mr Benoît GHEYSSENS (Titulaire), Mr Daniel MILLIET (Titulaire), Mr Yves LECAUDEY (Titulaire), Mme Chrystel COLMONT-DIGNEAU (Suppléante), Mr Victor LOPEZ (Suppléant), Mr Jean-Bertrand SEINTOURENS (Titulaire), Mr Georges LAYRIS (Titulaire), Mr José BLUTEAU (Titulaire), Mr Bernard BORDAS (Titulaire), Mr Laurent BELLOC (Titulaire), Mr Jean BUNGERT (Titulaire), Mr Jean CLAVERIE (Titulaire), Mr Francis DUSSILLOLS (Titulaire), Mr Jean-Louis SAUMON (Titulaire)
Martial MIGNET (Titulaire) donne pouvoir à Mme Anne-Marie KEISER (Présidente)

DÉLIBÉRATION N° 20120217_004

Avenant n°3 au Contrat de Partenariat et extensions du réseau de Gironde Numérique

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120217_004
Avenant n°3 au Contrat de Partenariat et extensions du réseau de Gironde Numérique

CONSIDERANT que le Comité Syndical a fait l'objet d'une première réunion le mercredi 8 février 2012 (convocation du 23 janvier 2012).

CONSIDERANT que faute de quorum à cette date du 8 février, le Comité Syndical a été régulièrement convoqué pour une nouvelle réunion en date du 14 février 2012 (convocation du 10 février 2012).

Le Comité Syndical a ainsi pu délibérer sans condition de quorum, seules les questions reprises de l'ordre du jour de la première réunion ayant été présentées.

CONSIDERANT qu'un contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure de communications électroniques haut débit sur le territoire de la Gironde a été signé entre le Syndicat Mixte Gironde Numérique et France Télécom le 24 Juin 2009 (ci-après le « Contrat de partenariat »).

CONSIDERANT que deux avenants au Contrat de Partenariat ont été signés le 25 septembre 2009 et le 29 Juin 2011.

L'avenant n°3, joint en annexe, propose l'extension du réseau de Gironde Numérique, l'extension demandé par la COBAS, les extensions réalisés lors des travaux de déploiement, l'extension demandée par le Conseil général pour l'équipement très haut débit des zones d'activités laseris 1 et 2, la validation du catalogue de services et l'aménagement du calcul des recettes prévisionnelles.

Extension du réseau de Gironde Numérique. « projet GirNum V2 »

Le déploiement d'infrastructures de communications électroniques à très haut débit (THD) représente un enjeu majeur pour la compétitivité et l'aménagement numérique du territoire de la Gironde. Il permettra dans le cadre du pacte numérique girondin lancé par la Président du Conseil Général de la Gironde le développement de services, contenus et usages numériques innovants, pour les entreprises comme pour les acteurs publics et les citoyens.

Suite aux conclusions du SDTAN, Gironde Numérique, grâce au financement complémentaire décidé par le Conseil général, propose de réaliser une extension du réseau de collecte, des montées en débit et une à deux couvertures FttH (fibre optique à l'abonné).

Le plan de financement prévisionnel du projet « GirNum V2 » est le suivant :

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120217_004
Avenant n°3 au Contrat de Partenariat et extensions du réseau de Gironde Numérique

	Investissement	Fonctionnement
	aides estimatives	
CG / GN	5 112 000 €	2 000 000 €
EPCI	530 000 €	0 €
Etat	2 658 000 €	0 €
Total	8 300 000 €	2 000 000 €
Total (I+F)	10 300 000 €	

Ce plan comprend le financement des actions de Gironde Numérique (études, ressources du syndicat, etc.) et le financement des loyers du partenaire Gironde Haut Débit.

La première phase sera la finalisation des études techniques et du périmètre final du projet. Cette phase donnera lieu à l'établissement d'un plan de financement, du détail des loyers dus au partenaire dans le cadre de cet avenant n°3 et d'un planning de déploiement.

Différentes extensions

L'avenant n°3 décrit les différentes extensions demandées par les adhérents (extensions de fibre optique financées par la COBAS pour un montant maximum de 1 021 875€, mise à jour des extensions demandées par Gironde Numérique au cours du déploiement du réseau, équipement des zones d'activités Laséris 1 et 2 financé par le Conseil général à hauteur de 349 577€).

Validation du Catalogue de services

Le catalogue de services est considéré comme validé. L'offre de services est détaillée dans l'annexe de ce présent avenant.

Calcul des recettes prévisionnelles

Une méthode de calcul des recettes prévisionnelles, des pénalités et de l'intéressement est prévue en annexe 21 du contrat. Les parties, Gironde Numérique et Gironde Haut Débit conviennent de la possibilité, après accord, d'utiliser par exception d'une autre méthode contradictoirement validée. La méthode choisie et le montant concerné seront décrits dans le calcul des recettes prévisionnelles. A titre d'exemple, cela pourrait concerner le non étalement des IRU et l'intégration ou non des FAS exceptionnels dans le calcul des recettes prévisionnelles.

Dans ce contexte, je vous propose, Mesdames, Messieurs:

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr

DÉLIBÉRATION N° 20120217_004

Avenant n°3 au Contrat de Partenariat et extensions du réseau de Gironde Numérique

- de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n°3 au contrat de partenariat Public Privé
- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile et à signer tout document nécessaire pour la réalisation du projet d'extension de Gironde Numérique « GirNum V2 » (études, commandes des extensions, des montées en débit et couvertures FttH)
- de bien vouloir m'autoriser à engager toute procédure utile, à signer tout document nécessaire pour la perception des contributions financières et pour la réalisation, via le budget d'extension du contrat de partenariat, des projets d'extension demandés par la COBAS, des extensions réalisés lors des travaux de déploiement, de l'extension demandée par le Conseil général pour l'équipement très haut débit des zones d'activités laseris 1et 2
- de donner compétence au Bureau Syndical dans le cadre exclusif de l'extension COBAS pour délibérer sur l'autorisation qui sera donnée à Madame la Présidente pour la signature de la convention afférente.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte GIRONDE NUMÉRIQUE,

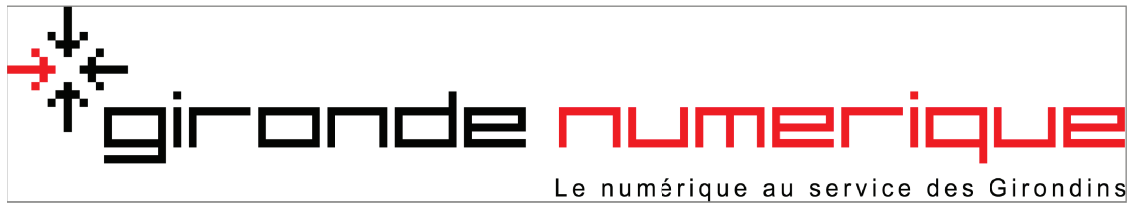
le 14 février 2012

Pour expédition conforme.

La Présidente de séance

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - Mail : accueil@girondenumerique.fr



**CONTRAT DE PARTENARIAT POUR LE
FINANCEMENT, LA CONCEPTION, LA RÉALISATION
L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE
INFRASTRUCTURE DE COMMUNICATIONS
ÉLECTRONIQUES HAUT DÉBIT**

CONTRAT DE PARTENARIAT

AVENANT N°3

ENTRE :

Le Syndicat mixte GIRONDE NUMERIQUE, représenté par sa Présidente, Madame Anne Marie KEISER, dûment habilitée par délibération n°2009-06-09A du 9 juin 2009

Ci-après, dénommé « le Syndicat »,

ET :

Gironde Haut Débit, société anonyme au capital de 7 720 000 €, dont le siège social situé 22 rue du Château d'Eau 33 000 Bordeaux, immatriculé à Bordeaux sous le numéro RCS 500 419 593, représenté pour le présent Contrat par Monsieur Arnaud DELAROCHE, Directeur Général, dûment habilité à cet effet.

Ci-après, dénommée « Gironde Haut Débit »

Exposé des motifs:

Considérant qu'un contrat de partenariat pour le financement, la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'une infrastructure de communications électroniques haut débit sur le territoire de la Gironde a été signé entre le Syndicat Mixte Gironde Numérique et France Télécom le 24 Juin 2009 (ci-après le « Contrat de partenariat »).

Considérant qu'un premier avenant au Contrat de Partenariat a été signé le 25 septembre 2009. Cet avenant transfère les droits et obligations du contrat de France Télécom à la société de projet Gironde Haut Débit,

Considérant qu'un deuxième avenant a été signé avec Gironde Haut Débit le 29 juin 2011,

Le Syndicat Mixte Gironde Numérique et Gironde haut Débit ont convenu de signer un nouvel avenant au contrat de partenariat afin d'intégrer dans le cadre du présent partenariat :

- l'évolution du réseau objet du partenariat par l'extension du réseau de collecte très haut débit,
- les projets d'extension liés aux demandes de la COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud) et du Syndicat, concernant notamment le projet Route des Lasers
- le catalogue des services validé entre les Parties
- un aménagement des méthodes de calcul des recettes prévisionnelles.

C'est pourquoi, après consultation de la commission tel que mentionné aux articles L1414-12 et L1414-6 du Code général des collectivités territoriales, les Parties sont convenues de ce qui suit ;

I) Evolution du réseau Gironde numérique par extension du réseau de collecte très haut débit , de couverture FTTH et de montée en débit,

La mise en œuvre de ce nouveau projet d'extension du réseau de Gironde Numérique, de montée en débit et de couverture FTTH s'inscrit pleinement dans le cadre des dispositions du contrat de partenariat relatives à l'évolution du Contrat. Ces dispositions figurant aux articles 9 et suivants du contrat de partenariat décrivent les hypothèses dans lesquelles le contrat peut être modifié, d'un commun accord entre les parties ou par décision unilatérale du syndicat.

L'article 9.1.3 précise qu'il est procédé aux modifications par avenant, à la condition suivant : "*Sauf sujétions techniques imprévues ne résultant pas du fait des parties, l'avenant ne peut bouleverser l'économie générale du contrat, ni en changer l'objet*".

Par ailleurs, dans le cadre du contrat de partenariat portant sur l'infrastructure de communications électroniques haut débit, le nouveau projet répond aux conditions posées par la jurisprudence du Conseil d'Etat pour pouvoir être réalisé par avenant :

- les ouvrages mis à disposition sont de même nature que ceux initialement désignés dans le contrat (génie civil, câbles, fibres optiques, locaux d'hébergement...);
- les prestations du titulaire sur ces ouvrages correspondent à celles visées au contrat et entrent dans le périmètre opérationnel et géographique du service ;
- les ouvrages concernés se situent dans la continuité du réseau déjà construit et programmé et sont considérés comme indissociables du réseau initial, en raison de leur dimension accessoire et de leur absence d'autonomie fonctionnelle ;
- l'impact de leur intégration sur la rémunération du titulaire est limité.

Le nouveau projet rentre donc dans les conditions précitées dans le cadre du contrat initial de partenariat public privé en tant qu'évolution du contrat.

Il est prévu de réaliser des extensions du réseau de collecte actuel accompagné d'un projet de montée en débit estimé entre 20 et 53 NRA MED (montée en débit suivant l'application de l'offre PRM de France Télécom Orange). Il est prévu aussi de réaliser une à deux couvertures FttH dont les sites seront déterminés par Gironde Numérique en collaboration avec le partenaire Gironde Haut Débit.

Gironde Numérique précisera ultérieurement la liste des sous répartitions et les extensions de réseau concernées en s'appuyant sur les conclusions du SDTAN. Les études techniques seront réalisées par Gironde Haut Débit dans les conditions prévues au Contrat de partenariat. Les commandes pourront être passées en plusieurs phases donnant ainsi lieu à l'établissement d'une nouvelle matrice financière.

Le montant global estimatif est estimé au maximum à 10,3 M€ HT dont 8,3 M€ HT en investissement et 2 M€ HT en exploitation. Ce montant et sa répartition en investissement et exploitation seront révisés avec les études techniques, l'établissement de la matrice financière et les choix définitifs des sites à couvrir choisis par Gironde Numérique.

Pour les livrables, les parties s'en remettent à l'exécution du contrat de partenariat et aux conditions de l'offre PRM de France Télécom Orange.

II) Extensions du réseau sur demande de la COBAS ou du Syndicat

L'article 4.3.6 du contrat de partenariat prévoit qu'un budget d'extension sera débloqué à compter de la recette de l'ouvrage et à la demande du Syndicat mixte.

Extensions demandées par la COBAS

La COBAS (Communauté d'Agglomération du Bassin d'arcachon Sud) finance actuellement un forfait d'extension au projet initial d'un montant total de 1 021 875 € HT dans le cadre de sa contribution annuelle. Il est prévu de réaliser des extensions du réseau de collecte actuel accompagné d'un projet de montée en débit (4 NRA MED sur le territoire) à concurrence forfaitaire de 1 021 875 € HT. Le budget d'extension servira à financer Gironde Haut Débit dans le cadre du contrat.

Les études techniques seront réalisées par Gironde Haut Débit dans les conditions prévues au Contrat de partenariat. Les commandes pourront être passées en plusieurs phases.

Pour les livrables, les parties s'en remettent à l'exécution du contrat de partenariat et aux conditions de l'offre PRM de France Télécom Orange.

L'application de la présente clause est soumise à la condition suspensive de l'obtention de la délibération de la COBAS au vu des études techniques et financières. La liste des sites prévus est en annexe 1. Cette liste est susceptible de modification à la demande de la COBAS.

Extensions demandées par le Syndicat Mixte Gironde Numérique au cours du déploiement

Dans le cadre du déploiement, Gironde Numérique a été amené pour optimiser le réseau à demander à son partenaire des adductions de sites et la mise en place d'infrastructures non initialement prévues au contrat. La liste figure en annexe 2 au présent avenant. Le montant à intégrer dans le budget d'extension est de 41995 € HT.

Zones d'activité Route des Lasers

Le Conseil général a décidé de financer par une contribution supplémentaire l'équipement très haut débit des zones d'activités d'intérêt départemental Laseris 1 et 2 situées sur la commune du Barp. De convention avec le partenaire Gironde Haut Débit, le montant total du projet est fixé à 681 466 € HT. 331 889 € HT sont financés par Gironde Haut Débit tel que prévu au programme fonctionnel et 349 577 € HT sont financés par le Conseil général et versés au syndicat mixte dans le cadre de sa contribution. Le budget d'extension prévu au contrat servira à financer ce dernier montant dans le cadre du contrat. Les redevances afférentes à cette extension seront facturées à l'euro l'euro à Gironde Numérique dans le cadre des loyers. Les équipements ainsi acquis seront intégrés dans l'inventaire des biens de retour composant le réseau Girondin.

III) Catalogue de services

Le catalogue de services est considéré comme validé. L'offre de services est détaillée dans l'annexe de ce présent avenant.

IV) Calcul des recettes prévisionnelles

Une méthode calcul des recettes prévisionnelles, des pénalités et de l'intéressement a été prévue en annexe 21 du contrat de partenariat.

Par exception à cette règle, les parties conviennent de se ménager la possibilité, après accord exprès en comité de coordination, d'utiliser d'autres méthodes de calculs.

En pareil cas la méthode choisie et le montant concerné seront décrits dans le calcul des recettes prévisionnelles prévu au rapport annuel.

A titre d'exemple, cela pourrait concerner le non étalement des IRU et l'intégration ou non des FAS exceptionnels dans le calcul des recettes prévisionnelles.

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le



Fait à Bordeaux en trois exemplaires originaux, le ...

Pour le Syndicat Mixte

Pour Gironde Haut Débit

Madame Anne Marie Keiser

Monsieur Arnaud DELAROCHE

Annexe 1

Liste prévisionnelle des extensions demandées par la COBAS

Demande de raccordement sur la phase 2 GIRONDE NUMERIQUE
Sites à confirmer

Liste des Sites COBAS à raccorder pour le projet Gironde Numérique			Descriptif du raccordement du site
Sites à relier	Adresse	Commune	
CAM/Tribunal/Banques	Place Lucien de Gracia	Arcachon	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 3900
ZAC	Cours Lamarque	Arcachon	Passage dans le RES FT sur 85ml pose chambres satellite
Trésorerie	40 rue Pinneberg	Arcachon	Microtranchée rue Lucien Pinneberg
Hôtel des impôts	17 cours Tartas	Arcachon	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 3900
Maison des associations	51 cours Tartas	Arcachon	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 3920
CCAS	rue François Legallais	Arcachon	Microtranchée rue François Legallais
Commissariat	Place de verdun	Arcachon	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 037
Olympia	21 avenue du Général De Gaulle	Arcachon	Pose d'une K2C sur réseau GN rond point de la gare, Micro tranchée rue Molière / utilisation du réseau GN sur 435ml jusqu'à BIG038 Bd du Général Leclerc
Office de tourisme	avenue de Lattre de Tassigny	Arcachon	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 039
La Poste	Place Roosevelt	Arcachon	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 039
Plaine des sports	rue St Elme	Arcachon	Microtranchée rue ste Elme et rue du stade Mateo petit
MDQ Aiguillon	Rue Thomas Lussan	Arcachon	Passage dans le réseau existant sur 370ml et création de GC sur le quai du Cpt Allègre
Camping	Avenue de La Galaxie	Arcachon	microtranchée allée Carrigan, Micro accotement Piste cyclable , Traditionnel par feu dans forêt
MDQ Ville d'Hiver	Allée Bouillaud	Arcachon	Passage le long de la piste cyclable même départ que le camping
Tennis	Avenue de La Galaxie	Arcachon	Départ à la MDQ de ville d'hiver passage le long de la piste cyclable dans le par cet microtranchée Av des Abatilles et allée de la farandole puis Microtranchée et trancheuse accotement Av du Parc

MDQ Moulleau	Avenue du Parc	Arcachon	Départ du tir au vol Voir Google Eart pour détail parcours
Jetée Thiers	Place Thiers	Arcachon	Microtranchée rue M de l'atré de Tassigny et Bd de la Plage de la BIG 3910 cours Tartas création d'une chambre sur réseau
Port (Affaires maritimes, douane, ...)	Quai du capitaine Allègre	Arcachon	Contournement du Port pour l'accès au affaires Maritime départ de la maison de Quartier
Tribunal futur	Place Verdun	Arcachon	Passage dans le réseau FT de la chambre GN BIG 037 pour le raccordement
IEN/CIO	rue Aimé Bourdier	Arcachon	Microtranchée rue ste Elme et rue Aimé Bourdier
Source des Abatilles/ la Dune	156 Bd de la Côte d'Argent	Arcachon	départ des tennis et si possibilité traverser Parcelle BDn°80
Desserte Abatilles/ Moulleau	157 Bd de la Côte d'Argent	Arcachon	En même temps que la source des Abatilles
Maison des Jeunes	8 allée José-Maria de Herédia	Arcachon	

Demande de raccordement sur la phase 2 GIRONDE NUMERIQUE**Sites à confirmer**

Liste des Sites COBAS à raccorder pour le projet Gironde Numérique		Descriptif du raccordement du site
Sites à relier	Commune	
Centre administratif	La Teste-de-Buch	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 1940
Mairie Annexe	La Teste-de-Buch	Raccordement par réseau FT de centrale de CAZ

Demande de raccordement sur la phase 2 GIRONDE NUMERIQUE
Sites à confirmer

Liste des Sites COBAS à raccorder pour le projet Gironde Numérique			Descriptif du raccordement du site
Sites à relier		Commune	
Mairie annexe	Cours de la République	Gujan-Mestras	Raccordement sur chambre GN BIG 1151
Ecole Pasteur		Gujan-Mestras	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 1151
Médiathèque	Allée Mozart	Gujan-Mestras	Raccordement sur chambre GN BIG 1100
Ecole Jean de la Fontaine	Allée Mozart	Gujan-Mestras	Départ de la Médiathèque
Ecole maternelle Chante-Cigale	Allée Honoré de Balzac	Gujan-Mestras	Départ du collège Chante cigale
Ecole Gambetta	Rue Gambetta	Gujan-Mestras	Départ de la chambre GN avant la voie ferré micro chaussée route en mauvaise état
Maternelle Paul Pouget	Rue Paul Pouget	Gujan-Mestras	Création d'une Ch sur réseau rue du Marechal Joffre et Microtranchée rue Paul Pouget reccupération de la BDO de la Mairie
Groupe scolaire Jules Ferry	Allée Marc Mouaux	Gujan-Mestras	Départ Sur ARC6 Trancheuse Accotement PB, Utilisation du reseau FT dans la rue Dejean Castaing car route neuve
Office de tourisme	19 av Maréchal de Lattre de Tassigny	Gujan-Mestras	Départ du groupe scolaire Jule Férry utilisation du réseau Mairie Avenue du Maréchal de lattare de Tassigny
Centre commercial hyper U		Gujan-Mestras	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 1100

Demande de raccordement sur la phase 2 GIRONDE NUMERIQUE
Sites à confirmer Sites à confirmer

Liste des Sites COBAS à raccorder pour le projet Gironde Numérique			Descriptif du raccordement du site
Sites à relier	Adresse	Commune	
Equip publics à venir	rue de la Mission	Le Teich	Raccordement sur la contre allée de la A660 création d'une CH sur réseau GN et Micro Accotement sur Ave de Camps
Ecole maternelle du Delta		Le Teich	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 870
Caserne des Pompiers		Le Teich	Idem Raccordement SDIC
Espace jeune		Le Teich	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 870
Office de tourisme		Le Teich	Raccordement -50m de la chambre GN BIG 860 du NRA FT
Ecole du Val des Pins		Le Teich	Création d'une CH sur réseau Utilisation du Réseau GN
Pole culturel		Le Teich	Création d'une CH sur réseau Utilisation du Réseau GN
Centre technique		Le Teich	Départ de la CH GN Ave de Camps Microchaussée Rue de Peyrat et des Poissonniers
Parc technologique	ZA PICHET	Le Teich	Depart de la CH GN BIG 008 derriere antenne collège et création de GC sur RD 650E1 et utilisation du réseau GN pour récupérer la BDO
MDSI	Parcelle 43,44 Avenue de Bordeaux	Le Teich	Départ de la CH du collège micro accotement le long de la piste cyclable, possibilité de raccorder le centre commerciale au passage
Crèche Municipale	Parcelle 26 , Rue Saint andré	Le Teich	Depart de la CH GN BIG 871 devant le SDIS réseau FT sur le départ et création de 90ml en accotement car plus de réseau existant,

Annexe 2

Liste des extensions réalisées dans le cadre du déploiement du réseau

Extensions réalisées dans le cadre du déploiement

Site	Type d'extension	Montant
ZA Genissac	Chambre L2T	964 € HT
ZA Rauzan	Chambre L2T	964 € HT
Collège Peujard	Chambre L2T	964 € HT
Mairie de St Yzan de Soudiac	Chambre K2C	2 231 € HT
Ecole Primaire Pellegrue	Chambre K2C	2 231 € HT
Ecole Primaire Bazas	Chambre L2T	964 € HT
Ecole Primaire Bazas	Chambre L2T	964 € HT
Ecole Maternelle Langon	Chambre K2C	2 231 € HT
Ecole Primaire Langon	Chambre K2C	2 231 € HT
Mairie de St Jean de Blaignac	Chambre K2C	2 231 € HT
Ilot adm et cial Castillon la Bataille	Chambre K2C	2 231 € HT
Mairie Blasimon	Chambre K2C	2 231 € HT
Coopérative vinicole Blasimon	Chambre L2T	964 € HT
Centre de Loisirs Blasimon	Chambre L2T	964 € HT
Mairie de Rauzan	Chambre L2T	964 € HT
ZA Gabachot	Raccordement	11 973 € HT
Laboratoire vinicole Catusseau	Chambre K2C	2 231 € HT
Le Carmel à Libourne	Chambre K2C	2 231 € HT
CCAS Libourne	Chambre K2C	2 231 € HT
		41 995 € HT

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le



Annexe 3

Catalogue de services

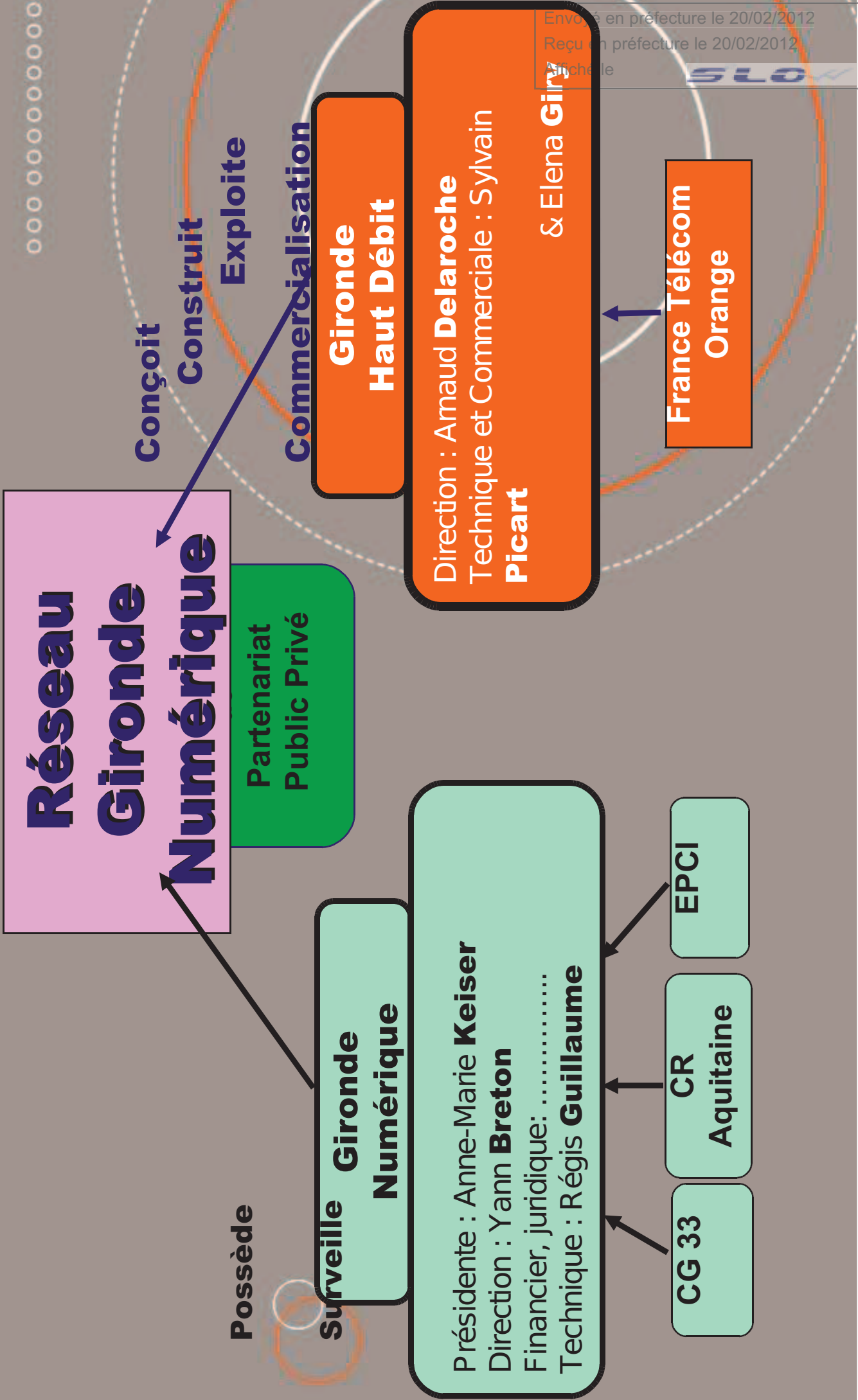
gironde
HAUTE GABOIT

Le Réseau Gironde Numérique Catalogue de Services

Envoyé en préfecture le 20/02/2012
Reçu en préfecture le 20/02/2012
Affiché le

SLO

Responsabilités



Envoyé en préfecture le 20/02/2012
Reçu en préfecture le 20/02/2012
Affiché le



Sommaire

- Pré-dégroupage mutualisé (hébergement/collecte sur NRA ZO)
- Service de FOP (Fibre Optique Passive)
- Service de FOA (Fibre Optique Activée)
- Hébergement (sur les différents shelters/armoires du réseau)
- CONTACTS

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le

SLO

Sommaire



Pré-dégroupage mutualisé

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le



offre de pré dégroupage mutualisé

Hébergement

- Mise à disposition d'un emplacement de DSLAM et de son environnement technique dans un NRA-ZO de Gironde Numérique
 - L'accès au local
 - L'éclairage et prise de courant
 - L'alimentation secourue des équipements actifs
 - Chemin de câbles et tiroir optique
 - Réglettes pour le raccordement du DSLAM

Lien(s) de collecte Haut débit

- Mise à disposition d'une liaison FO entre le NRA-ZO et le NRA de collecte.
- Mise à disposition d'une liaison en technologie Ethernet, sur support Cuivre, avec un point de livraison au NRA de collecte.

Caractéristiques de l'offre

- Les conditions de réalisation sont soumises à une étude de faisabilité et de disponibilité.

offre de pré dégroupage mutualisé

Commande ferme

- Pour le lien sur FO l'Usager précise le lieu de livraison au NRA de collecte :
 - Sur le PEO de la chambre de Gironde Numérique à proximité de la chambre 0 du NRA de collecte
 - Au RO du NRA de collecte
- Le lien de collecte en technologie Ethernet est livré en salle de transmission ou en salle de cohabitation

Engagement de qualité de service

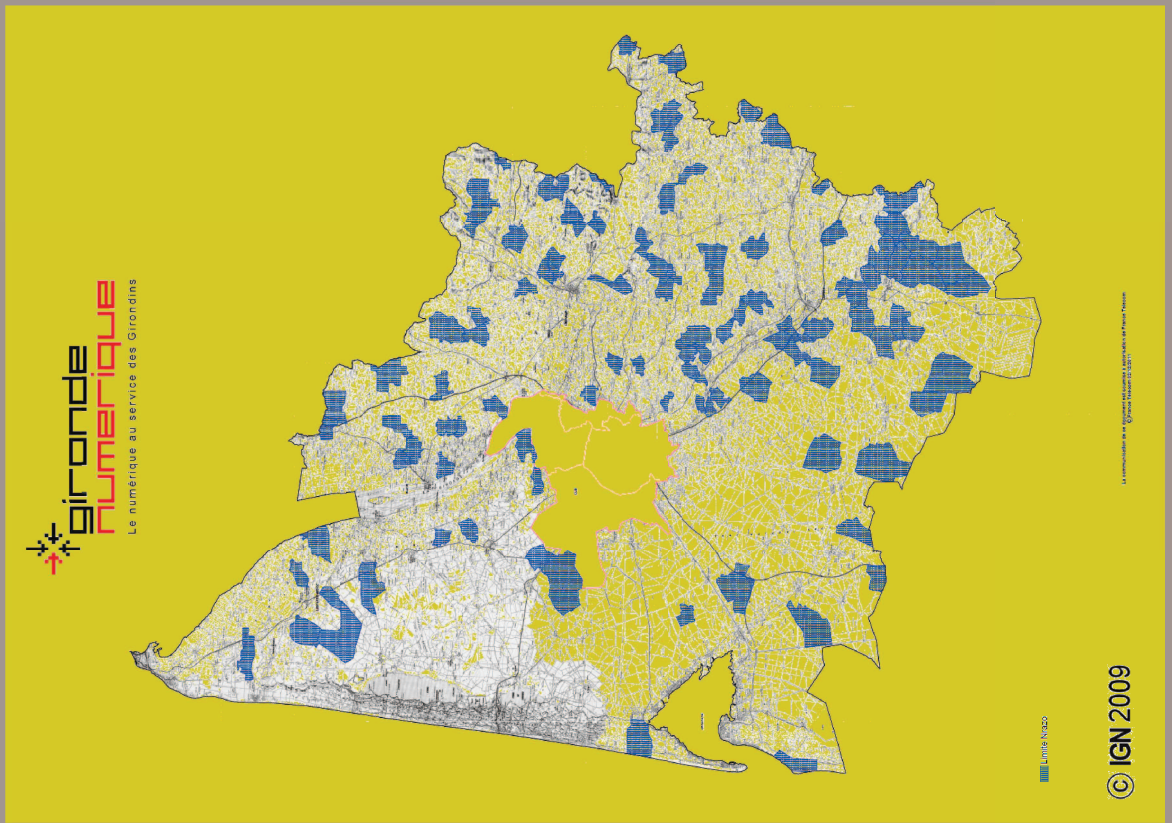
- Les engagements pris au titre de la GTR et de l'IMS sont décrits dans le contrat Usager : GTR 10h S2 en standard dans l'offre et IMS 20h.

Tarifification et pénalités

- Frais de Mise au Service : **1000 € HT**
- Une redevance annuelle fonction du type de collecte :
 - FO : **1250 € HT**
 - Ethernet sur Cuivre : **900 € HT**

offre de pré dégroupage mutualisé

- Localisation des NRAZO



Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le

SLO

Sommaire



Service de FOP

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le



Service de FOP

Description

- Le service de Fibre Optique Passive a pour objet la fourniture de LFON (Liaisons de Fibres Optiques Noires)
- Les LFON sont constituées d'un paire de fibres optiques mis à disposition des Usagers entre 2 Points de Livraison :
 - Sur des Sites Standards (pré-raccordé ou non) :
 - Chambre du réseau à proximité d'un NRA FT (livré sur PEO)
 - Site d'hébergement de Gironde Numérique (livré sur RO)
 - Site Public raccordé par le réseau Gironde Numérique (livré sur RO)
 - Site privés situés sur une ZA raccordée par le PPP (livré sur RO)
 - Sur des Sites Distants
 - Site non-standard, à distance raisonnable du réseau Gironde Numérique (livré sur RO)
- Une LFON permet le raccordement de :
 - 2 Sites standards
 - Un site standard et un site distant à partir du point le plus proche du réseau (sur devis)

Service de FOP

Cibles de l'offre

- Cette offre vise des Usagers souhaitant :
 - Étendre leur réseau de dégroupage en raccordant des NRA du territoire raccordés par le réseau Gironde Numérique en mettant en place leur propre réseau de collecte.
 - Déployer leurs propres équipements actifs afin de proposer des services aux entreprises ou aux Sites Publics raccordés par le réseau Gironde Numérique

Description du process de commande

- Les délais d'étude de faisabilité et les délais de livraison de la fibre dépendent du raccordement ou non du site concerné.
- L'adduction, la pose d'un chemin de câbles et la mise à disposition d'un RO sur le site client final sont à la charge de l'Usager de l'offre.
- Gironde Numérique tire la fibre jusqu'au RO.

Tarification



Annexe 1 - Service
FOP

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le

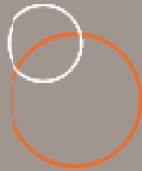
SLO

Service de FOP

Listes des NRA opticalisés



NRA Opticalisés



Envoyé en préfecture le 20/02/2012
Reçu en préfecture le 20/02/2012
Affiché le

SLO

Sommaire



Service de FOA

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le



Service de FOA

Description

- Le service de FOA est une offre de gros ciblant les opérateurs adressant le marché entreprise et souhaitant commercialiser leurs offres de détail sur le territoire girondin
 - Soit entre des sites de la Gironde
 - Soit en prolongement de leur réseau national
- Le service de Fibre Optique Activée est un service de bande passante Ethernet sur Fibre Optique (niveau 2).
- Le service repose sur un backbone construit dans le cadre du PPP33 :

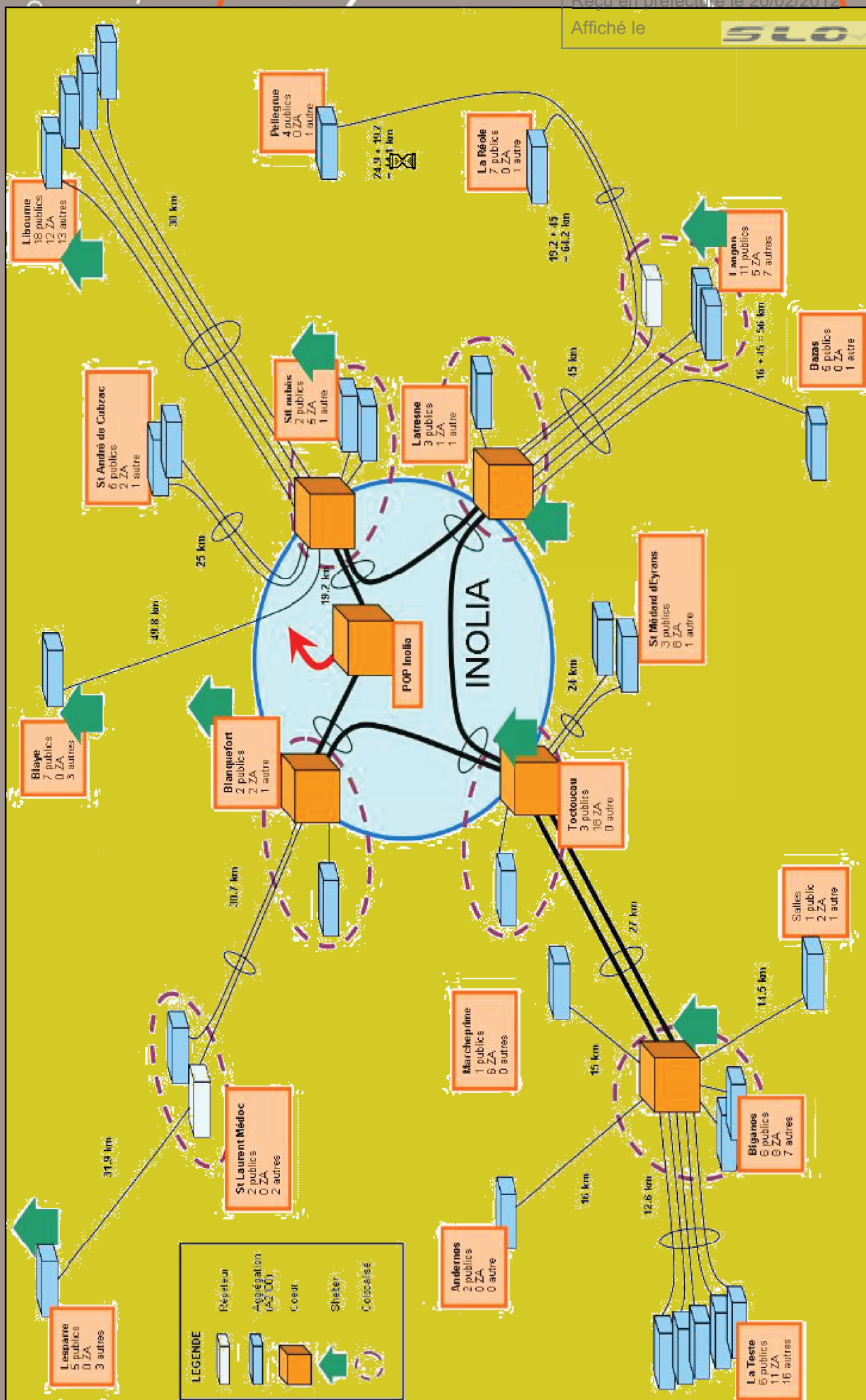
Choix d'équipements: constructeur NSN

Liens 10G en cœur

- Sécurisation assurée par une boucle

Liens 1G sur les différentes branches du réseau

- Dimensionnement du réseau en cohérence avec les prévisions de commercialisation



Commande

- La livraison d'un accès est soumis à étude de faisabilité. Cette étude valide la disponibilité et la faisabilité Elle doit être confirmée par une commande ferme.
- L'adduction et les chemins de câble sont fournis par l'utilisateur
De même, l'Usager permet l'installation d'un EAS sur le site client final
- Gironde Numérique assure ensuite le raccordement du site et l'installation de l'EAS
- EAS fourni : A210/A2200 NSN sur site client final

Service de FOA

- La modélisation :

Accès : lien physique à 1 Gbit/s (fibre optique) + EAS par site ;

Connexion : lien logique entre des accès, caractérisé par une certaine topologie;

Extrémité de connexion : débit de la connexion au niveau de l'accès.

- Les Sites sont ensuite reliés par une connexion caractérisé par une certaine topologie :

Point-à-point

Point-à-Multipoint (Troncs livrés sur les sites cœurs du réseau)

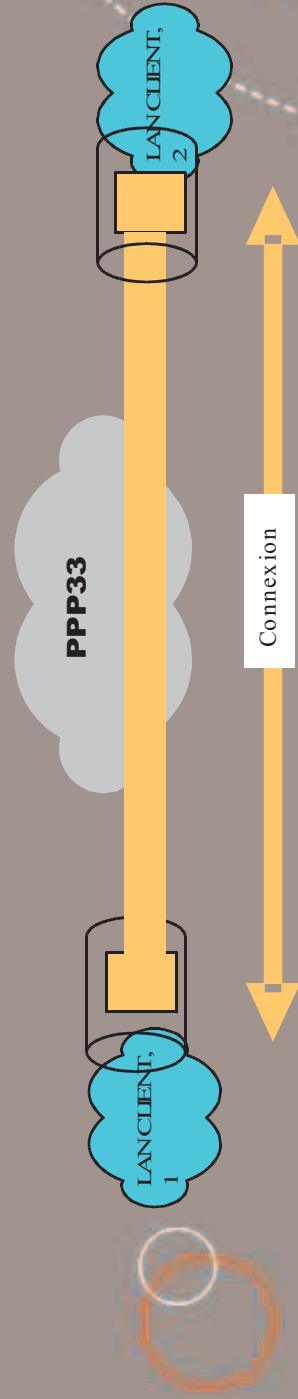
Multipoint-à-Multipoint (entre au moins 3 Sites Client Final)

- Le débit des extrémités de connexion sont ensuite dimensionnés par l'utilisateur sur chaque site, en fonction de ses besoins, et en fonction des contraintes.
- Les connexions multipoint-à-multipoint sont destinées à des GFU (Groupes Fermés d'Utilisateurs, par exemple réseau de recherche, réseau inter-lycées...), le principe étant de mettre à disposition une bande passante fixe, partagée entre plusieurs extrémités, la somme des débits ne devant pas excéder le débit global mis à disposition.

Illustration de la modélisation

- **Point-à-Point**

Ex : pour relier 2 sites entreprise situés sur le département.



- **Point-à-Multipoint**

Ex : pour les besoins d'un opérateur souhaitant avoir un prolongement sur le territoire girondin.

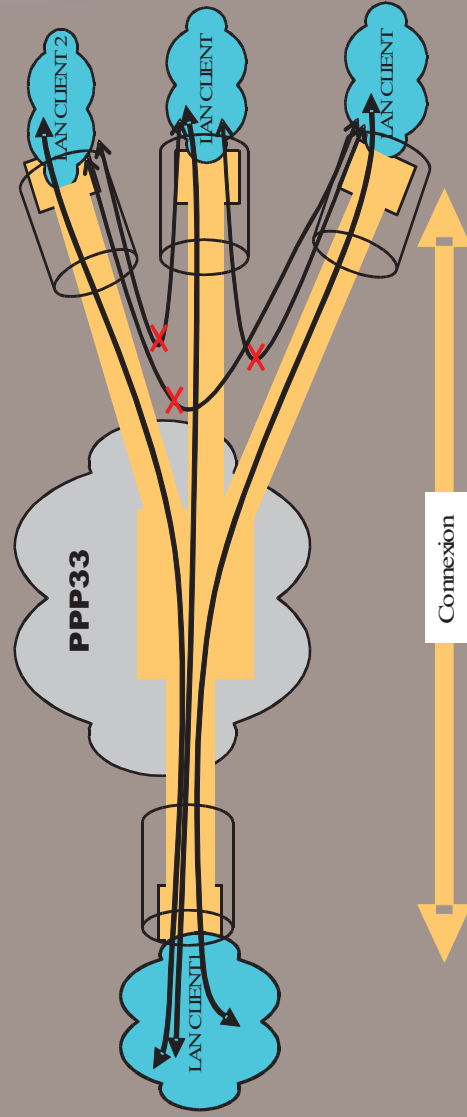
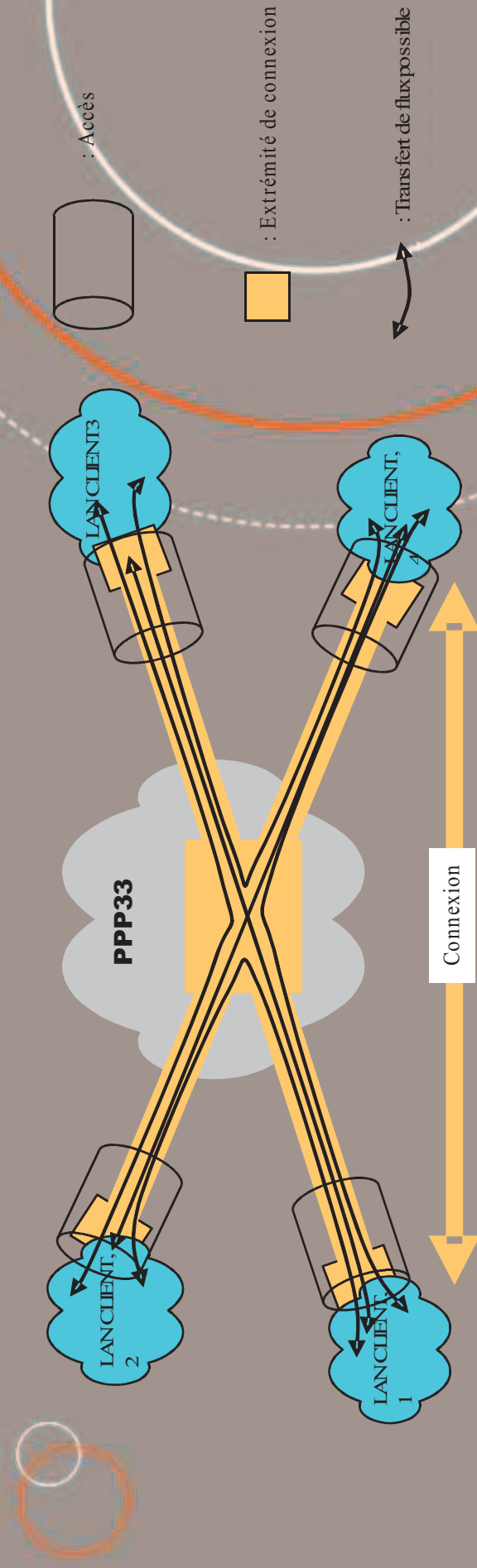


Illustration de la modélisation

- **Multipoint-à-Multipoint**

Ex : pour relier les collèges du département, faire de l'e-administration, etc...



Service de FOA

Connexions et Classes de service

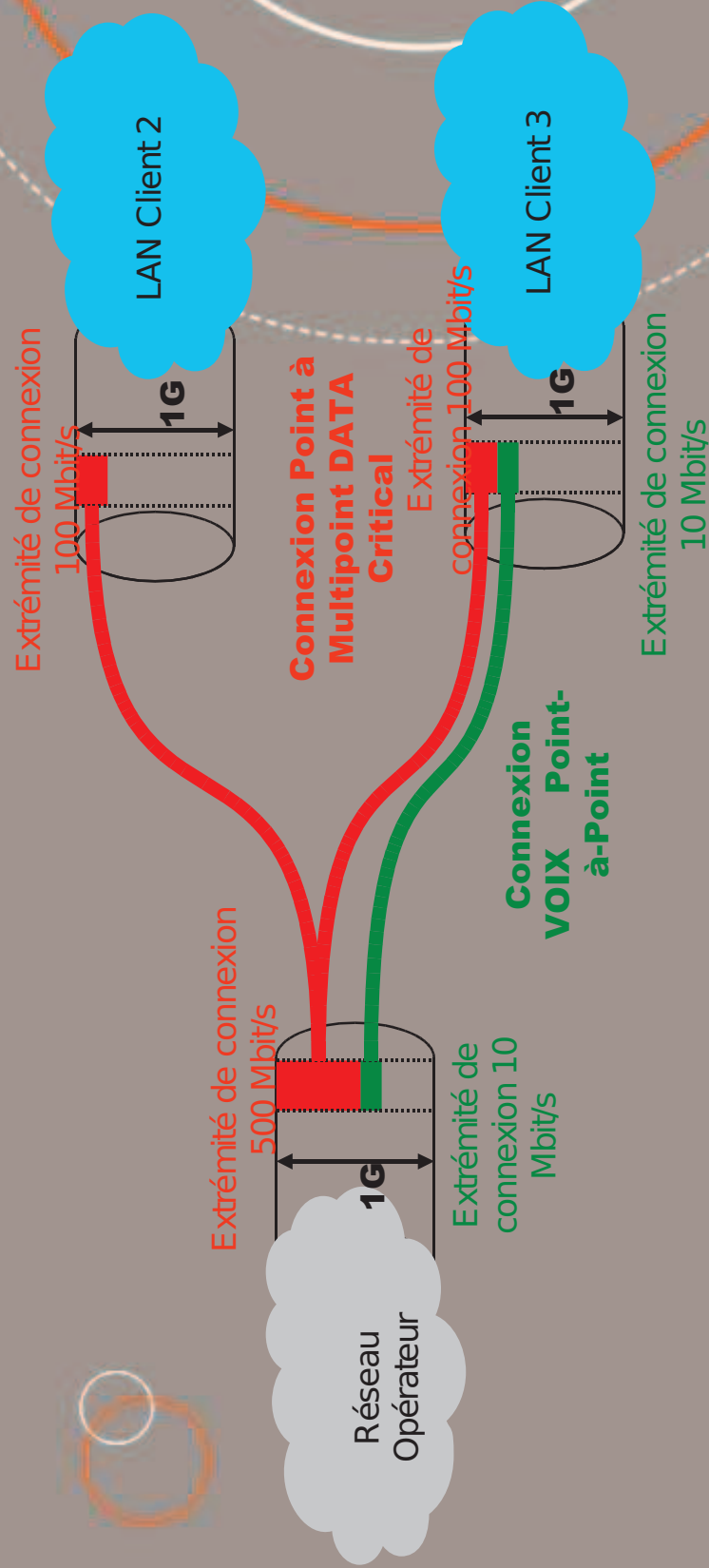
- Un opérateur a la possibilité de construire plusieurs connexions sur un même accès, avec la topologie de son choix (si celle-ci est permise) :
- Conditions à respecter :
 - La somme des débits des extrémités de connexion est inférieure au débit de l'accès (1G).
- Respecter est de définir une Classe de Service par connexion.
- 3 Classes de service sont disponibles :
 - DATA Standard
 - VOIX
 - DATA Critical
- Objectifs de performance concernant les CoS :

Service	Classe	gigue (ms)	taux de perte trames	délai A/R(ms) intra PPP33	Protection
FOA	Data	NA	5.10^{-3}	5	oui
FOA	VoIP	2	1.10^{-3}	5	oui
FOA	Data Critical	5	1.10^{-3}	5	oui

Service de FOA

- Exemple de liaison

Entre 1 Tronc Opérateur et 2 sites entreprise situés sur le département.

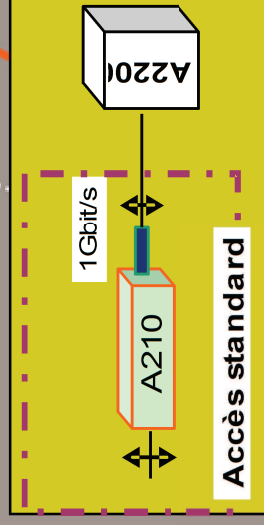


Service de FOA

EAS et types d'accès

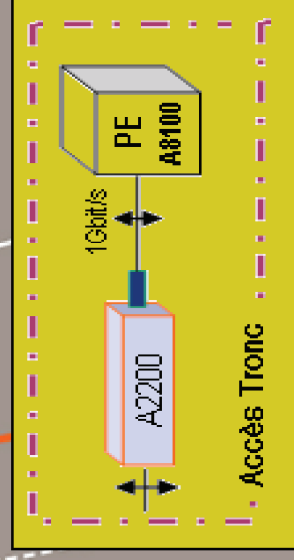
- 2 types d'EAS sont fournis en fonction du site :
 - A210 sur les Sites Client Final
 - A2200 sur les Sites cœur (pour les Troncs opérateurs).
- L' interfaces de service proposées est du Gigabit Ethernet uniquement (GE optique 1G).
- 3 Types d'accès

Accès Standard (sur Site Client Final)



Accès Tronc (co-localise sur Site Cœur)

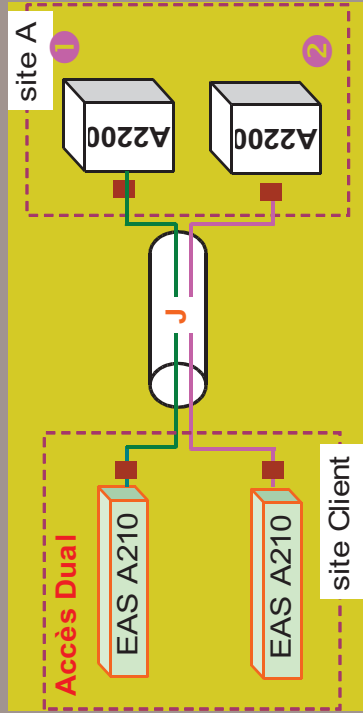
- L'opérateur installe ses équipements dans un des shelters (ou POP INOLIA) au titre du contrat d'hébergement



Service de FOA

3ème Types d'accès

Accès Dual (sur Site Client Final)



- GTR 4h S1 incluse.
- À partir de 40 Mbit/s

Service de FOA

Grille tarifaire

- Principes de la grille tarifaire :

Les frais de Mise en Service d'un Site sont indépendants de son pré-raccordement

L'accès est facturé indépendamment du débit

Les extrémités de connexion produites sont facturées en fonction :

- du débit
- de la classe de service de la connexion

- Débits proposés :

De 2 Mbit/s à 1 Gbit/s sur la DATA

De 1 Mbit/s à 10 Mbit/s sur la VOIX

- Maintenance incluse : GTR 4h S2 et IMS 13h

- Option de maintenance étendue : GTR 4h S1 et IMS 13h

Service de FOA

Grille tarifaire

Tarif mensuel (€ HT)			
Mise en service d'un accès (standard ou Tronc)	1 000 €		
Mise en service d'un accès Dual	2 000 €		
Redevance mensuelle de l'accès (standard ou Tronc)	125 €		
Redevance mensuelle de l'accès Dual (inclus la GTR 4h S1)	250 €		
Redevance mensuelle des extrémités de connexion	DATA	VOIX	CRITICAL
Point-à-point et Point-à-multipoint			
extrémité 1 Mbit/s standard	50 €	45 €	100 €
extrémité 2 Mbit/s standard	80 €	70 €	160 €
extrémité 4 Mbit/s standard	125 €	115 €	250 €
extrémité 10 Mbit/s standard	205 €	180 €	410 €
extrémité 20 Mbit/s standard			
extrémité 40 Mbit/s standard	275 €		550 €
extrémité 100 Mbit/s standard	375 €		750 €
extrémité 500 Mbit/s standard	865 €		1 730 €
extrémité 1 Gbit/s standard	1 125 €		2 250 €
Multipoint-à-multipoint			
jusqu'à 5 extrémités et 100 Mbit/s cumulés maximum	1 425 €		
jusqu'à 10 extrémités et 400 Mbit/s cumulés maximum	3 000 €		
jusqu'à 15 extrémités et 1 Gbit/s cumulés maximum	8 375 €		
jusqu'à 25 extrémités et 4 Gbit/s cumulés maximum	17 250 €		
jusqu'à 30 extrémités et 8 Gbit/s cumulés maximum	28 875 €		

Grille tarifaire (Options)

	Tarif mensuel (€ HT)
Etude de faisabilité	
suivie de commande ferme	-
non suivie de commande ferme	100 €
Options	
Mise en service à la commande	
Mise en service ultérieure	
Option de maintenance étendue (GTR 4h S1) sur accès avec raccordement standard (inclus pour le raccordement dual)	30 € par accès
Extrémité de connexion additionnelle	30 € par accès
Abonnement	
Option de maintenance étendue (GTR 4h S1) sur accès avec raccordement standard (inclus pour le raccordement dual)	100€ par accès

Service de FOA

Commande/Livraison

- La livraison d'un accès est soumis à étude de faisabilité. Cette étude valide la disponibilité et la faisabilité Elle doit être confirmée par une commande ferme.
- Sur un Site Client Final, l'adduction et les chemins de câble sont fournis par l'utilisateur
- De même, l'Usager permet l'installation d'un EAS sur le site client final
- Il suit pour cela les recommandations du contrat de FOA (STAS et POC)
- La collectivité assure ensuite le raccordement du site et l'installation de l'EAS
- Sur un Site cœur, la collectivité installe l'EAS sur le Shelter
- Un point de livraison est défini (sur un RO)
- L'opérateur installe ses propres équipements dans le shelter
- Il le fait au titre du contrat d'hébergement du PPP

Service de FOA

Délais de production

- Nous avons pour objectif de livrer un accès en :
 - 20 jours ouvrés pour un Site pré-raccordé (Collège, Lycée ou site ayant déjà été raccordé au PPP)
 - 40 jours ouvrés pour un Site non pré-raccordé (tirage de fibre, etc...)
- Les délais de production sont comptabilisés à partir de la commande ferme de l'Usager.

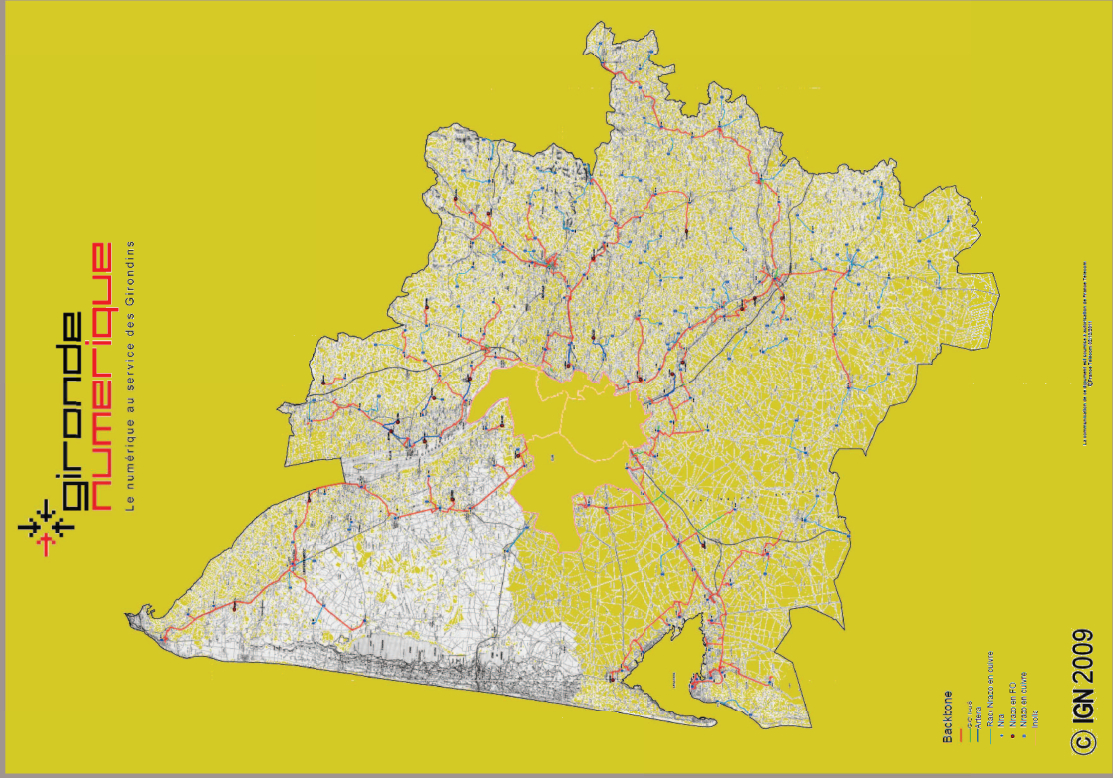
Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le

SLO

Cartographie du réseau de collecte et de dessertes



Télécharger le réseau :



Réseau .SHP



Réseau .KML

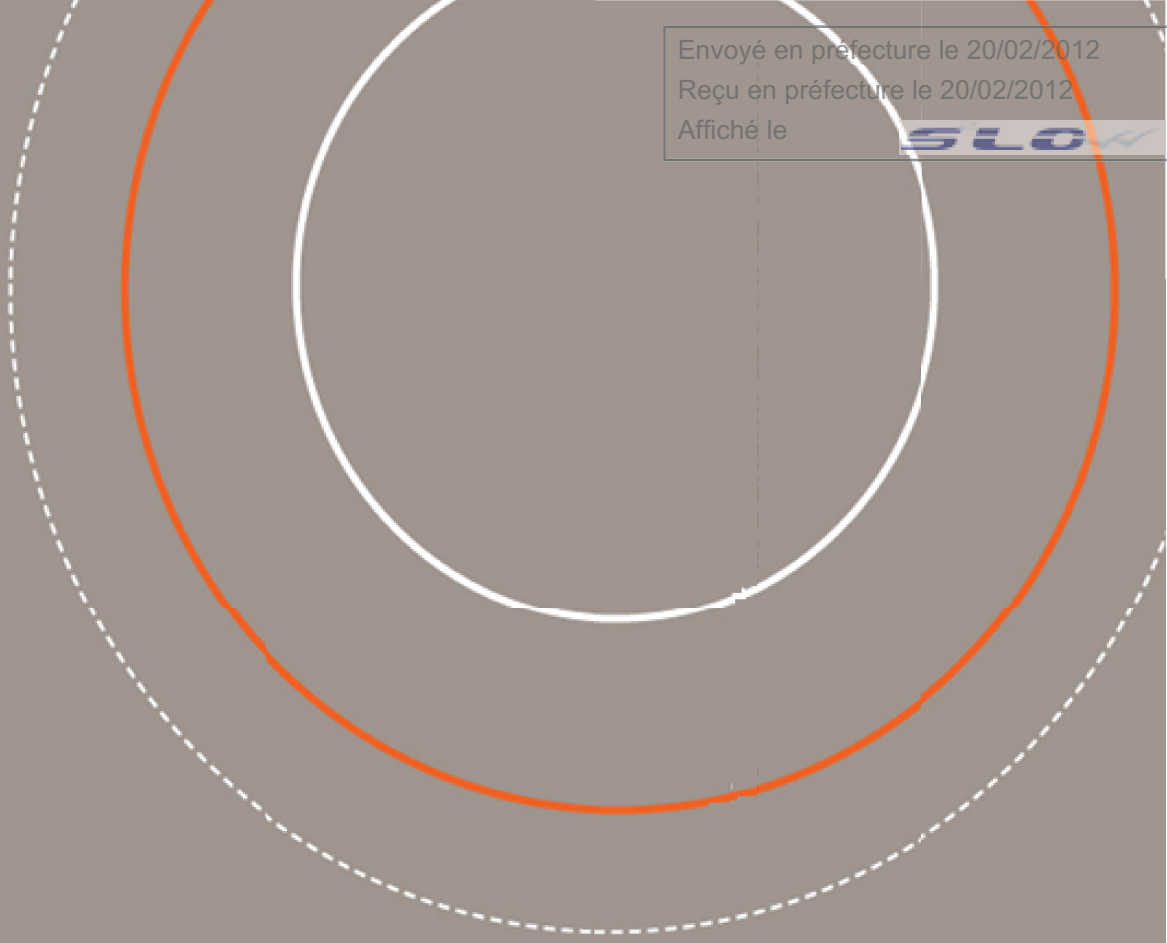
Service de FOA



Sites raccordées



Sites raccordés



Envoyé en préfecture le 20/02/2012
Reçu en préfecture le 20/02/2012
Affiché le



Sommaire



Hébergement

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le



Hébergement

Description

- Le service d'hébergement permet aux Usagers ayant souscrit au service de FOP ou de FOA, de disposer d'un environnement technique pour installer ses propres équipements, à proximité du réseau.

Dans le cadre de la FOA, il permet aux Usagers d'installer leurs matériels dans les sites techniques principaux (sites cœurs) du réseau, en vue de l'interconnexion avec leur propre réseau.

Ce service est également complémentaire du service de FOP en permettant aux usagers de déployer leurs propres équipements actifs dans les sites répartis sur le parcours du réseau Gironde Numérique

- L'hébergement fourni est une espace dédié de type baie, installé dans une armoire ou un shelter.
- L'environnement technique est standard (alimentation électrique, éclairage...)
- L'engagement de qualité de service vis-à-vis des Usagers concerne la durée cumulée d'interruption de fourniture d'énergie
Durée max. 4h

Hébergement

Process de commande

- La commande est soumise à étude de disponibilité.
Réponse fournie sous 10 jours ouvrés
- Si l'étude de faisabilité est suivie d'une commande ferme, la mise à disposition se fait sous 20 jours ouvrés.

Tarifification et engagements

- Chaque espace d'hébergement est souscrit pour une durée de 3 ans.

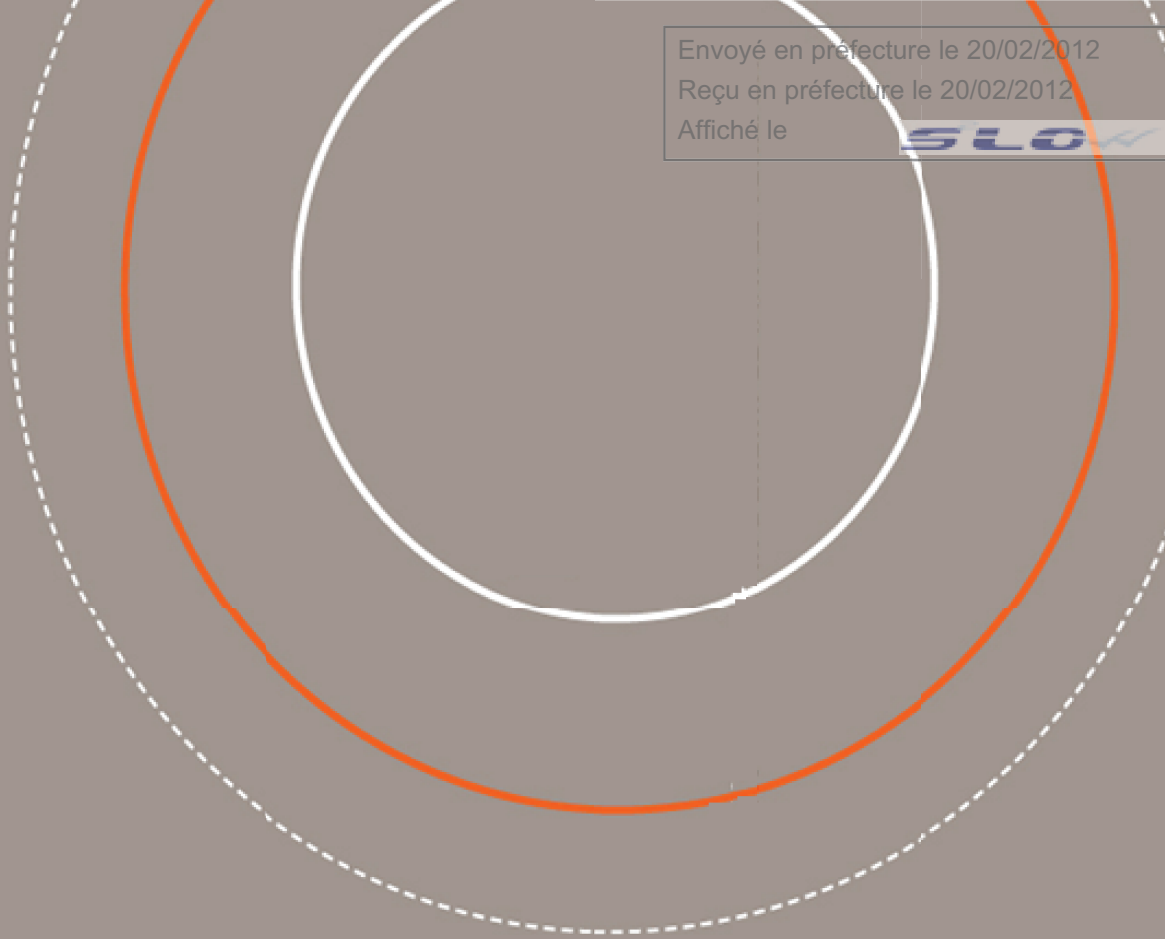
	tarif par Emplacement
Service d'hébergement (hors NRA-ZO)	100 €HT
Frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme	1 000 €HT
frais de mise en service par emplacement de 3U	700 €HT/an
Redevance forfaitaire annuelle pour 3U	

Hébergement

Sites d'Hébergement



Sites
d'Hébergement



Envoyé en préfecture le 20/02/2012
Reçu en préfecture le 20/02/2012
Affiché le

SLO

Contacts

Adresse : **Gironde Haut Débit**

Cité Mondiale

23 parvis des Chartrons

Bur 205 – 2Etg

33000 Bordeaux

Coordonnées Contacts :

Directeur Général, Arnaud **Delaroché**

+33672826197

arnaud.delaroché@girondehautdebit.fr

Direction technique et Commerciale, Sylvain **Picart**

+33607684758

sylvain.picart@girondehautdebit.fr

Assistante Direction Général, technique et Commerciale, Eléna **Giry**

+33556484798

elena.giry@girondehautdebit.fr

Site internet : <http://www.girondehautdebit.fr/>

Envoyé en préfecture le 20/02/2012

Reçu en préfecture le 20/02/2012

Affiché le

SLO

annexe - prix

Service de location de fibre optique passive

Date : 25 Juin 2009

La présente annexe est établie notamment par application de l'article 7 intitulé « Dispositions financières ».

Tous les prix mentionnés dans la présente annexe sont exprimés en euros hors taxe et s'appliquent à compter de la date de signature du Contrat, sauf mention particulière éventuelle visée pour chacune des prestations.

1 prix relatifs aux études de faisabilité (articles 7.1.1)

<i>libellé prestation</i>	<i>unité</i>	<i>prix unitaire € HT</i>
frais d'étude de faisabilité non suivie de commande ferme	LFON	100 €

2 prix relatifs aux frais de mise en service (articles 7.1.2)

<i>libellé prestation</i>	<i>unité</i>	<i>prix unitaire € HT</i>
frais de mise en service pour un Site Standard pré-raccordé	extrémité de LFON	2 000 €
frais de mise en service pour un Site Standard non pré-raccordé	extrémité de LFON	2 000 €
frais de mise en service pour un Site Distant	extrémité de LFON	sur devis

3 prix relatifs au LFON de raccordement de Site Distant (articles 7.1.3, 7.1.4 et 7.1.5)

<i>libellé prestation</i>	<i>unité</i>	<i>prix unitaire € HT</i>
redevance LFON de raccordement de Site Distant à durée indéterminée <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 0 à 30 km ▪ de 30 à 60 km ▪ de 60 à 100 km ▪ au-delà de 100 km 	mètre de LFON (cumulé)	1 € /ML/an 0.90 € /ML/an 0.80€ /ML/an 0.70 € /ML/an
LFON de raccordement de Site Distant - IRU 10 ans <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 0 à 30 km ▪ de 30 à 60 km ▪ de 60 à 100 km ▪ au-delà de 100 km 	mètre de LFON (cumulé)	6 € /ML 5.5 € /ML 5 € /ML 4.5 € /ML
LFON de raccordement de Site Distant - IRU 15 ans <ul style="list-style-type: none"> ▪ de 0 à 30 km ▪ de 30 à 60 km ▪ de 60 à 100 km ▪ au-delà de 100 km 	mètre de LFON (cumulé)	7,5 € /ML 6,75 € /ML 6 € /ML 5,25 € /ML
redevance de maintenance de Site Distant	mètre de LFON (cumulé)	0.1 € /ML/an

4 prix relatifs au LFON de desserte de Sites Standards (articles 7.1.6 et 7.1.7)

libellé prestation	unité	prix unitaire € HT
LFON de desserte de Site Standard à durée indéterminée - site client final - NRA taille 1 (jusqu'à 1500 LP) - NRA taille 2 (1500-1800 LP) - NRA taille 3 (1800-2400 LP) - NRA taille 4 (2400-3000 LP) - NRA taille 5 (3000-3900 LP) - NRA taille 6 (3900-5000 LP) - NRA taille 7 (5000-6500 LP)	site	600 € / mois 600 € / mois 900 € / mois 1200 € / mois 1800 € / mois 2400 € / mois 3500 € / mois 5000 € / mois
LFON de desserte de Site Standard - IRU 15 ans - site client final - NRA taille 1 (jusqu'à 1500 LP) - NRA taille 2 (1500-1800 LP) - NRA taille 3 (1800-2400 LP) - NRA taille 4 (2400-3000 LP) - NRA taille 5 (3000-3900 LP) - NRA taille 6 (3900-5000 LP) - NRA taille 7 (5000-6500 LP)	site	50 000 € 80 000 € 105 000 € 160 000 € 210 000 € 310 000 € 450 000 €

5 prix relatifs aux options (articles 7.1.8 et 7.1.9)

libellé prestation	unité	prix
abonnement mensuel prestation de maintenance étendue LFON de raccordement de Site Distant	LFON	120 € /mois
abonnement mensuel prestation de maintenance étendue LFON de desserte de site standard	site	120 €/mois
frais de la prestation de mesure de réflectométrie :	LFON	750 €